



CHARTRE DE L'AS CHANTEPIE FOOTBALL

Fier de porter les couleurs de l'AS CHANTEPIE !

CHARTRE DE BONNE CONDUITE

Faire partie d'une association, d'un club, c'est avoir des droits mais aussi des obligations. Chacun trouvera ici des éléments qui contribuent à donner l'AS CHANTEPIE l'esprit de respect, le goût de l'effort, la solidarité, la loyauté, la convivialité.

Rappelons qu'un club est aussi un moyen de socialisation, donc vivre ensemble, c'est aussi un lieu de vie, de plaisir partagé avec ses amis, c'est presque une deuxième famille.

Faisons donc en sorte que l'on s'y sente bien et que ce ne soit pas un lieu de consommation comme un autre.

Ainsi, en adhérant à la section football de l'AS CHANTEPIE ou en accompagnant un joueur au stade, chacun pourra se retrouver fier de soutenir cette charte dans un mouvement de cohésion et de partage.

CHARTRE DU JOUEUR ou DE LA JOUEUSE

Le joueur ou la joueuse s'engage à :

- Respecter les règles du football, ne pas les enfreindre par la tricherie,
- Respecter les décisions de l'Arbitre,
- Respecter les adversaires et partenaires en restant maître de soi, en refusant la violence physique et verbale,
- Adopter une attitude courtoise et polie. Ne jamais oublier les mots « Bonjour », « Merci », « Au revoir »,
- Accepter la victoire avec modestie sans ridiculiser l'adversaire et reconnaître dignement la supériorité de l'adversaire dans la défaite,
- Rester serein et garder sa dignité dans toutes circonstances, être exemplaire, généreux, tolérant,
- Refuser toute forme de discrimination.
- Signer une licence pour jouer dans le club, quelle que soit l'équipe dans laquelle le joueur est convoqué.
- Respecter les décisions et les choix de l'Educateur ou du Dirigeant,
- Etre ponctuel(le) et prévenir en cas d'empêchement,
- Respecter le matériel et les installations mis à disposition. En outre les vestiaires, les terrains doivent être laissés propres après chaque entraînement, après chaque match,
- Entretenir et avoir en permanence un équipement nécessaire,
- Porter haut les couleurs du club, avoir l'esprit d'équipe sans oublier que le football reste avant tout un jeu,
- Pour les joueurs adultes, participer à la vie du club par plusieurs actions bénévoles au cours de la saison,
- Porter la tenue aux couleurs du club (Pack remis en début de saison).

En cas de sanction prononcée à l'encontre du joueur ou de la joueuse pour non respect de la charte par le corps arbitral, un dirigeant, un éducateur ou un bénévole (exemple carton jaune ou carton rouge notamment au regard d'un comportement décplacé), le montant de la sanction devra être acquittée en intégralité par le joueur ou la joueuse. A défaut le club se réserve la possibilité de suspendre le joueur ou la joueuse des entraînements et matchs en attente du règlement complet.

CHARTE DE L'EDUCATEUR ET DU DIRIGEANT

L'éducateur ou le dirigeant s'engage à :

- Enseigner ou encadrer la pratique du football dans l'esprit des règles lors de séances adaptées à l'âge et au niveau des joueurs,
- Développer l'esprit sportif et faire respecter la charte du joueur,
- Avoir une attitude et une tenue exemplaires en toute circonstance,
- Prendre en charge tout joueur, et faire en sorte qu'il puisse s'épanouir et progresser quel que soit son niveau de jeu,
- Accueillir lors des compétitions les joueurs et dirigeants adverses, l'arbitre dans un esprit loyal et fair-play,
- Faire respecter le matériel et les installations mis à disposition,
- Veiller au rangement et à la propreté des locaux et des terrains,
- Etre assidu, ponctuel et prévoir son remplacement en cas d'absence,
- Assurer la prise en charge de son groupe au départ comme au retour, ne jamais laisser un enfant seul,
- Accueillir les parents et écouter les doléances,
- La priorité reste et doit rester l'épanouissement du joueur,
- Prendre part à la vie du club en participant aux diverses réunions et manifestations,
- Respecter la politique sportive du club et promouvoir son image de marque,
- Obligation de porter le survêtement et la tenue fournie par le club pour les entraînements et les matchs.

CHARTE DES PARENTS OU ACCOMPAGNANTS

Les parents ou accompagnants s'engagent à :

- Faire respecter la charte du joueur à l'enfant,
- Effectuer dans les meilleurs délais les formalités de licence et d'adhésion et régler la cotisation dans les délais prescrits,
- Respecter les horaires d'entraînements et les convocations aux matchs,
- Prévenir de toute absence et des difficultés rencontrées,
- Participer aux déplacements, et se proposer dans la mesure des disponibilités,
- Ne jamais déposer l'enfant sans s'assurer qu'il soit sous la responsabilité d'un Educateur ou d'un Dirigeant et le récupérer à l'heure indiquée,
- Encourager l'équipe dans le plus pur esprit sportif, sans intervenir sur les décisions de l'Educateur ou du Dirigeant,
- Respecter l'Arbitre, les adversaires, les dirigeants et spectateurs. Ne jamais intervenir physiquement sur les terrains pendant les matchs,
- Veiller à l'équilibre de la pratique sportive de leur enfant et relativiser les enjeux d'une rencontre,
- Echanger, dialoguer et exposer les éventuels problèmes rencontrés avec l'équipe d'encadrement en sollicitant une rencontre et sans jamais intervenir pendant la séance,
- Proposer, dans la mesure de ses possibilités, ses services au staff technique pour les activités extra-sportives, les tournois, la fête du club, le pédibus.